

Référence : C.N.645.2012.TREATIES-XI-B-16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS  
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 127. PRESCRIPTIONS UNIFORMES CONCERNANT  
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES EN CE QUI  
CONCERNE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS  
GENÈVE, 17 NOVEMBRE 2012

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 127<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Dans un délai de six mois à partir de la notification dépositaire C.N.222.2012.TREATIES-2 du 17 mai 2012 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du règlement susmentionné, aucune des Parties contractantes à l'Accord n'a notifié leur désaccord au projet de règlement. Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement a été adopté comme Règlement no 127 annexé à l'Accord susmentionné. La date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes est le 17 novembre 2012, en vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord.

Le 10 Décembre 2012



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.222.2012.TREATIES-2 du 17 mai 2012 (Projet de règlement annexé à l'Accord).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.